

Le Monde Economie

Opinions et stratégies, acteurs et entreprises

L'économie sociale gagne du terrain là où l'Etat recule



La 4^e édition du Mois de l'économie sociale et solidaire est l'occasion pour le secteur d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle

France Initiative, réseau d'associations présidé par Louis Schweitzer, a octroyé des prêts d'honneur à taux zéro à 16 960 entrepreneurs en 2010

Crise ou pas, alors que toute l'Europe se mobilise pour la survie de la zone euro, l'économie sociale et solidaire (ESS) – associations, coopératives, mutuelles et fondations – se porte bien. Dans l'Union européenne, elle

Dossier

emploi plus de 11 millions de salariés, soit 6% de l'emploi total, selon la Commission européenne.

En France, tandis que les chiffres du chômage sont à nouveau en hausse, l'économie sociale

continue de recruter. Caractérisée par des objectifs non lucratifs, un mode de gouvernance participatif ou la finalité sociale de ses activités, elle affiche une progression annuelle de 1,3% en termes d'emplois et de 2,8% en masse salariale en 2010. Le secteur représente 12,5% de l'emploi salarié privé en 2010, contre 12,2% un an plus tôt, et quelque 10% du PIB. Depuis 2008, ce n'est que début 2011 que l'emploi du monde associatif a marqué un premier tassement.

Le mois de novembre sera, pour la quatrième édition du Mois de l'économie sociale et solidaire,

dont *Le Monde* est partenaire, la vitrine des initiatives de ce secteur dans toute la France, d'une part pour améliorer sa notoriété auprès du grand public, mais surtout pour convaincre les dirigeants politiques, à quelques mois de la campagne présidentielle, du bien-fondé d'une réorientation l'économie.

« Je vois l'économie comme un sujet en constante accommodation au changement social, politique et institutionnel, et certainement pas comme une quête ou une expression d'une vérité inchangée », disait l'économiste John Kenneth Galbraith. C'est dans cet

esprit que les acteurs de l'économie sociale adresseront aux futurs candidats à l'élection présidentielle 2012, le 7 novembre, une douzaine de propositions concrètes pour adapter l'économie aux changements sociaux.

Mais si, au nom de la défense de l'intérêt général, pour réduire les déficits publics et répondre aux aspirations de la société civile, le futur gouvernement prenait la balle au bond et demandait à l'ESS de prendre en charge une part plus grande de l'économie, cette dernière serait-elle prête à le faire ?

►►► Lire la suite page 4

Chronique p. 2
Les régions
et territoires,
partenaires
de l'innovation

Chronique p. 3
De nouvelles
normes
pour encadrer
la microfinance

Spécial Salaires p. 7 et 8



En partenariat
avec RTL, l'impact
de la crise sur les salaires

Numéro spécial

Présidentielle 2012 :
réorientez
l'économie !



L'ampleur de la crise actuelle contraint les Etats à revoir fondamentalement le financement des politiques publiques. Mais la crise n'est pas seulement financière. Une partie croissante de l'économie est gouvernée par la recherche exclusive du profit financier.

Cette dérive a des conséquences sociales et écologiques qui pèsent sur notre quotidien : augmentation du chômage, baisse du pouvoir d'achat, mal-être au travail, creusement des inégalités, appauvrissement des plus démunis, dégradation de l'environnement... Le fonctionnement de l'économie doit être réorienté. La crise n'est pas une fatalité. Nous proposons de partager les actions qui ont réussi en prenant d'autres chemins, ceux de l'économie sociale et solidaire (ESS). Sous de multiples formes, elle représente près de 10% de l'activité et de l'emploi en France : associations, mutuelles, coopératives, fondations, entreprises d'insertion, entreprises sociales...

Les acteurs de l'ESS résistent aux dérives, car ils se distinguent du modèle dominant. L'économie sociale et solidaire n'est pas gouvernée par l'argent, elle est gouvernée par les personnes : c'est sa force ! S'associer, mutualiser, coopérer est notre manière d'entreprendre. Le partage collectif des risques et des résultats donne des capacités uniques d'innovation pour répondre aux besoins sociaux.

L'assurance pour une mutuelle, ce n'est pas couvrir des risques financiers, c'est protéger des personnes (même tarif pour un jeune conducteur que pour un conducteur expérimenté, par exemple). L'aide à la dépendance, ce n'est pas qu'une question financière, c'est d'abord donner le droit à une personne de choisir son avenir.

Ils tiennent bon face à la crise, malgré la réduction des financements pour les associations assurant des missions d'intérêt général, l'augmentation de la taxe sur les mutuelles complémentaires de santé ou l'adaptation des dispositifs pour l'innovation et la création d'entreprises. Un emploi sur huit du secteur privé se situe dans nos entreprises ! Elles ont contribué à des changements pour une meilleure qualité de vie (diffusion du commerce équitable ou de l'agriculture biologique).

►►► Lire la suite page 2

Annonces

Paroles d'experts Enseignement/recherche p. 9
Dirigeants ■ Finance, administration,
juridique, RH ■ Banque assurance
■ Conseil, audit ■ Marketing, commercial,
communication ■ Santé ■ Industries
et technologies ■ Carrières internationales
Multiposte ■ Collectivités territoriales
Pages 9 à 10

Consultez notre site: www.lemonde.fr



2012 : réorienter l'économie !

►►► Suite de la première page

Les coopératives bancaires (plus de la moitié des banques en France) sont moins exposées aux risques que les banques classiques, grâce à l'absence d'actionnaires à rémunérer, l'« impartabilité » des réserves et une gouvernance démocratique. Les réponses des acteurs de l'ESS sont concrètes et réelles afin d'entreprendre autrement pour nourrir, soigner, éduquer, assurer, loger, transporter...

Face au pouvoir de l'argent, il est urgent de donner le pouvoir aux personnes. Le souffle de la démocratie pour irriguer l'économie passe par l'exercice d'un mandat électif bénévole dans la gouvernance d'une entreprise. La représentativité des syndicats d'employeurs, exclus du dialogue social, est une mesure centrale pour assurer le pluralisme de la démocratie sociale. Les sociétés de personnes doivent être reconnues, tant au plan fiscal que dans l'organisation du marché européen ; il faut donner la priorité à la reprise des entreprises par les salariés sous forme coopérative ou améliorer l'accès aux financements des associations sans capital financier mais dotées d'un capital d'engagement humain formidable.

Face à une société fondée sur l'enrichissement personnel, il est urgent d'assurer un partage collectif de la richesse produite. La redistribution des revenus du travail et de ceux du capital demande à être revue. Une répartition équitable des excédents des entreprises entre investissement, rémunération des salariés et éventuelle distribution collective aux membres doit être soutenue. Face à la globalisation des marchés, il faut préserver les activités d'intérêt général. Des pôles de coopération doivent être organisés pour soutenir les entreprises qui par leur ancrage territorial assurent la non-délocalisation des emplois.

Nombre de citoyens, les jeunes notamment, aspirent à trouver un travail qui ait du sens. Le système spéculatif actuel n'est pas la seule voie. Le sacrifice des conditions de vie de tous ne peut pas servir à sauver quelques profits individuels. Le sauvetage des finances publiques ne suffira pas à résoudre la crise si l'on revient au « business as usual ».

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire proposent une économie démocratique, articulant concrètement économie et solidarité, pour qu'elle soit au service des personnes et de leurs besoins sociaux. Nous appelons les citoyens et les responsables politiques à faire le choix de cette économie. Alors que s'ouvre le débat de l'élection présidentielle, les acteurs de l'économie sociale et solidaire et ceux qui en partagent les valeurs veilleront à ce que ces questions soient prises en compte par les candidats. ■

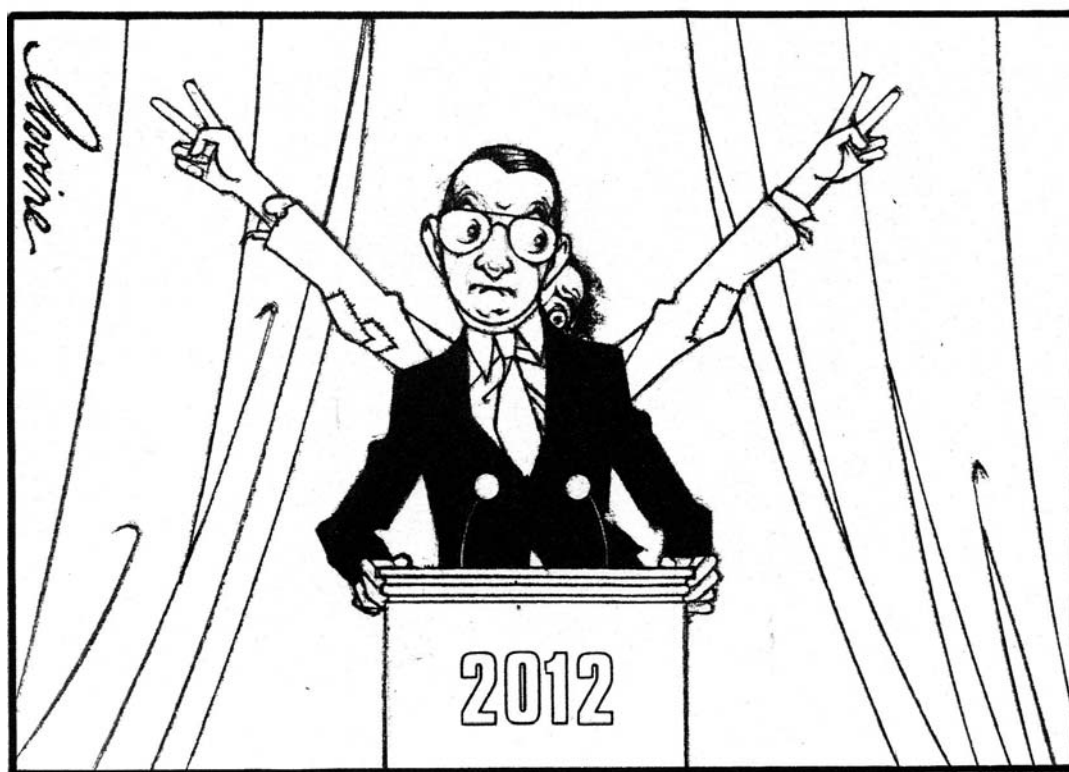
Jean-Louis Cabrespines, président du CNCRE, Gérard Andreck, président du Ceges et André Leclercq, président de la CPCA.

Le Monde
Siège social : 80, bd Auguste-Blanqui
75707 PARIS CEDEX 13
Tél. : +33 (0)1-57-28-20-00
Fax. : +33 (0)1-57-28-21-21
Télex : 206 806 F
Edité par la Société éditrice du « Monde » SA,
Président du directoire,
directeur de la publication :
Louis Dreyfus
Directeur du « Monde »,
membre du directoire :
Erik Izraelewicz
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration, Commission paritaire des journaux et publications n° 0712 C 81975.
ISSN : 0395-2037
Pré-presses Le Monde
Impression Le Monde
12, rue M.-Gunsbourg
94852 Ivry Cedex
Printed in France
OJD
PRESSE
PAYANTE
2009

La 4^e édition du Mois de l'économie sociale et solidaire réunit en novembre les acteurs du secteur en France

Les territoires, racines de l'innovation

L'entrepreneuriat innové dans les territoires : plus collectif, répondant à de nouveaux besoins, soucieux de l'environnement. Depuis trente ans, la création d'entreprises a connu un boom, grâce aux réseaux d'accompagnement : Adie, France Active, France Initiative, Réseau entreprendre, Boutiques de gestion. Une culture des très petites entreprises (TPE) est née, des savoir-faire se sont constitués, des outils se sont mis en place, les collectivités locales les ont accompagnés. Sur ce terrain fertilisé, l'entrepreneuriat en économie sociale et l'entrepreneuriat social prennent racine. Au Salon des entrepreneurs de Lyon, en juin 2011, les amphis relatifs à l'entrepreneuriat social affichaient complet. Les jeunes sont inscrits dans ce mouvement. L'Etat leur donne des moyens. Il a labellisé vingt pôles « entrepreneuriat étudiant » qui comporteront un volet entrepreneuriat social.



Volet entrepreneuriat

Début 2011 a été lancé, à l'initiative de l'Etat et de six fondations d'économie sociale, le programme Jeun'ESS, avec un volet entrepreneuriat. L'appel à projets a été pris d'assaut. Au-delà des jeunes, des cadres cherchent des projets professionnels ayant du sens et s'intéressent aux coopératives, aux entreprises d'insertion, aux services à la personne... L'Avise constitue depuis longtemps le premier centre de ressources de cet « entreprendre autrement ». Depuis peu, l'Agence pour l'emploi des cadres ou l'Agence pour la création d'entreprises ouvrent des rubriques sur

l'entrepreneuriat d'économie sociale et solidaire.

Ce mouvement concerne les créations ex nihilo. Le Réseau entreprendre anime le programme « Entreprendre autrement ». France Active, grâce aux ressources de la Caisse des dépôts, finance à travers le Fonds de confiance des duplications de projets locaux. Il concerne ensuite la reprise d'entreprises saines par les salariés, cible de la Confédération générale des sociétés coopérative et participative (Scop), avec ses unions régionales. Enfin, le développement d'entreprises sociales et solidaires bénéficie de

nouveaux financements grâce au programme d'investissement d'avenir (PIA) et à des sociétés de capital investissement comme l'Ides, la société d'investissement France Active, Phitrust...

Les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (Cress), soutenues par les conseils régionaux, sont de plus en plus actives. Cette collaboration a donné naissance à Montpellier à l'Ecole d'entrepreneuriat d'économie sociale. De son côté, le Mouvement des entrepreneurs sociaux crée des clubs d'entrepreneurs en région pour favoriser les échanges.

Les territoires répondent à des enjeux nouveaux à travers cette biodiversité entrepreneuriale. Ils inventent une économie de proximité, non délocalisable, créatrice d'emplois et génératrice de développement durable, et répondent à des besoins sociaux. L'économie de proximité décloisonne parfois acteurs et entrepreneurs.

L'entrepreneuriat social et des PME locales collaborent. C'est ce que fait le groupe Archer dans la Drôme pour relancer le bassin d'emploi de Romans. A partir d'entreprises sociales, il élargit son champ pour créer un pôle de coopé-

ration économique et relancer l'industrie de la chaussure. C'est l'invention d'un « entrepreneuriat territorial ». Dans cette optique, les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), créées par une loi de 2001, connaissent un regain d'intérêt. Ces sociétés peuvent rassembler un multisociétariat de salariés, bénévoles, fondateurs, financeurs, collectivités locales, jusqu'à 20% du capital. Ainsi la SCIC Okhra, à Roussillon (Vaucluse), contribue au développement local en relançant une activité de pigments d'ocre.

Ecosystèmes favorables

Des entrepreneurs plus nombreux et des besoins territoriaux identifiés : pour transformer ce potentiel, les collectivités locales créent des écosystèmes favorables comme elles l'ont fait pour les TPE. L'entrepreneuriat social et solidaire est devenu un des volets des schémas régionaux de développement économique. Les régions soutiennent l'innovation sociale. Le Languedoc-Roussillon a le système le plus intégré, avec Realis, un incubateur ; Alter'incub, une pépinière ; Réplic, pour la duplication ; l'école d'entrepreneuriat ; et Coventis, convention d'affaires. Le Mouvement des entrepreneurs sociaux pousse la proposition d'avance remboursable Oséo pour financer l'innovation sociale.

Le contexte est porteur. Après le boom des TPE, celui de l'entrepreneuriat social et solidaire ? Une chose est sûre : il est urgent d'inventer une autre économie. Donc de changer de logiciel entrepreneurial. ■

Hugues Sibille est président d'Avise et vice-président du Crédit coopératif.

Les promesses du rajeunissement du personnel associatif

Plus d'un salarié de l'économie sociale et solidaire sur quatre a plus de 50 ans

Les conséquences de la crise économique sur le financement des missions d'intérêt général assurées par l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'enjeu du renouvellement des générations constituent deux défis majeurs pour préserver les atouts de l'ESS en termes d'emplois. Le secteur associatif constitue 83% des emplois de l'économie sociale et solidaire. Il recrutait jusqu'à présent une moindre proportion de jeunes de moins de 25 ans que le secteur privé (22% contre 35%) et davantage de personnes de plus de 40 ans (40% contre 27%). L'âge moyen de recrutement est de 27 ans dans les activités récréatives, 31 ans dans le sport, 33 ans dans le médico-social, 35 ans dans la santé, 37 ans dans l'action sociale sans hébergement, 39 ans dans la culture et 41 ans dans l'enseignement associatif.

Avec plus de 608 000 salariés de 50 ans et plus, c'est plus d'un salarié sur quatre de l'économie sociale et solidaire qui devrait prendre sa retraite d'ici 2020, selon l'analyse des données de l'Insee faite par l'Observatoire national de l'écono-

mie sociale du Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale (CNCRE). Avec 28% de renouvellement à assurer, les mutuelles et les coopératives sont les plus concernées. Cela concerne d'abord les cadres (deux sur cinq), mais aussi un employé sur quatre et un ouvrier sur quatre. Les principaux secteurs d'activité confrontés à ce défi générationnel sont ceux de l'action sociale, des activités financières et de l'assurance, de la santé et de l'enseignement.

Trois quarts des entreprises concernées ont mis en place soit une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), soit un plan senior. 93% des établissements déclarent vouloir remplacer en partie ou en totalité les départs à la retraite. La mise en place d'une GPEC globale au niveau territorial avec les organisations d'employeurs du secteur permettrait de saisir plus efficacement les opportunités de ce renouvellement de génération.

Deux tiers des entreprises de l'ESS considèrent que travailler dans l'économie sociale et solidaire nécessite des compétences éthi-

ques, gestionnaires et managériales particulières. Certes, certains secteurs (aide à domicile, métiers des soins...) emploient une proportion importante de salariés pas ou peu qualifiés ; ils requièrent néanmoins des qualités relationnelles importantes. Cependant, le niveau de diplômes est globalement plus élevé dans les branches professionnelles de l'économie sociale et solidaire que dans l'ensemble de la population active. Ainsi, 18,6% des salariés de la mutualité sont titulaires d'un bac +2, contre 13,5% pour l'ensemble de la population salariée.

Intégrer l'éducation

L'importance du renouvellement de génération à effectuer pose la question de l'adéquation entre les formations existantes et les besoins des établissements employeurs. Il est urgent d'intégrer l'éducation à l'économie sociale et solidaire, tant aux programmes de formation initiale que dans la formation continue. Les branches professionnelles et les mouvements de l'économie sociale et solidaire ont déjà engagé un vrai effort

en faveur de la formation continue et de la qualification des salariés. L'accord sur la formation professionnelle tout au long de la vie, signé avec les organisations de salariés en 2006 par l'Union des syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale (Usgeres), l'Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social (Unifed) et le Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA), regroupés au sein du Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale (Ceges), est symptomatique de cet engagement. Le taux moyen d'accès à la formation est, selon les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), de 27% à 47% des salariés dans l'ESS, alors qu'il est de 13% dans les autres entreprises ayant des effectifs comparables.

Plus de deux tiers des associations et des coopératives envisagent de remplacer l'ensemble des départs à la retraite. La démographie de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire apparaît com-

me une formidable opportunité pour les jeunes, qui sont en outre de plus en plus nombreux à vouloir donner un sens à leur travail. Si les rémunérations ne constituent pas un élément d'attractivité, surtout dans les associations, les jeunes générations sont sensibles à la qualité de l'emploi au sein de l'ESS, qui résulte d'activités non délocalisables ancrées dans le développement territorial, d'un dialogue démocratique au sein de l'entreprise, de dynamiques de participation au projet collectif, d'une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle...

Ce secteur qui employait traditionnellement plus de seniors que la moyenne des entreprises pourrait bien changer de visage dans les prochaines années, en intégrant davantage les jeunes générations confrontées au chômage ailleurs et attirées par une économie démocratique qui donne la primauté aux personnes sur le capital. ■

Guillaume Légaut est le délégué général du Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale (Ceges).

De nouvelles normes de mesure de la responsabilité sociale

Pratiques agressives, taux exorbitants, etc. Après les abus de certaines institutions de microcrédit, l'option d'une régulation protectrice des consommateurs progresse

La microfinance a été conçue comme un outil de développement tout en restant ancrée dans le secteur marchand, ce qui brouille les distinctions traditionnellement établies entre le politique et l'économique, le public et le privé, le commercial et le social.

Malgré une grande diversité d'approches, d'organisations et de pratiques, le secteur est cimenté par des normes partagées, qui ont avant tout été financières, afin de pérenniser les systèmes et de soutenir leur croissance. Elles ont favorisé un modèle commercial, privilégiant les sociétés anonymes par rapport aux organisations de l'économie sociale (ONG, mutuelles, coopératives, associations villageoises, etc.). Dans le sillage des accords de Bâle pour la stabilité financière, la microfinance a été soumise à un contrôle, dit « prudentiel », essentiel pour la sécurité des économies des petits épargnants mais qui a poussé les institutions de microfinance (IMF) à mettre en avant leur rentabilité et à se montrer plus frileuses dans leurs politiques de prêt.

De tels standards ont parfois ouvert la voie à des dérives, telles que des pratiques agressives de recouvrement, des taux exorbitants, ou des crises de surendettement, comme en Inde ou au Nica-

ragua. Ces situations restent localisées mais nombre d'institutions tendent à se détourner de leurs publics prioritaires ou à délaissier les services qui avaient fait leur spécificité. Les scandales qui éclatent à propos des pratiques de certains opérateurs mettent aujourd'hui en péril la réputation du secteur.

En réaction, on voit se développer un nouveau pan de normes

Des méthodes permettent d'évaluer la pauvreté des personnes pour vérifier à qui s'adresse la microfinance

qui viennent encadrer les pratiques en fonction de considérations sociales. Ainsi, des méthodes innovantes permettent d'évaluer, avec un nombre réduit d'indicateurs, la pauvreté des personnes pour vérifier à qui s'adresse réellement la microfinance. Des audits et ratings sociaux vérifient que les pratiques des IMF sont en accord avec les objectifs qu'elles affichent. Des mécanismes de responsabilité sociale sont de plus en plus diffusés, sous la forme de principes de protection des clients, de codes éthiques ou de pratiques de

protection de l'environnement. On constate, enfin, un retour en force des études d'impact qui vérifient l'effectivité de ces interventions.

Signe de cette montée en puissance, la plateforme MIX, référence pour la transparence du secteur, publie depuis 2009 des indicateurs sociaux aux côtés des données financières pour les IMF. Depuis peu, les financeurs du secteur cherchent aussi à réguler leurs pratiques : principes de l'investissement responsable en microfinance élaborés avec les Nations unies, audits sociaux, normes de transparence « environnement, social, gouvernance » (ESG), etc. De plus en plus d'investisseurs éthiques, comme Oikocredit ou la Fondation Graameen-Crédit Agricole, analysent la nature des pratiques sociales des IMF (taux, ciblage, protection des clients, gouvernance, etc.) avant de les financer.

Le retournement en faveur d'une régulation plus sociale est progressif. Certaines approches – à l'instar des principes pour l'inclusion financière adoptés par le G20 en 2010 – mettent surtout l'accent sur une approche de responsabilité sociale et de protection des consommateurs. Ces principes sont indispensables et la microfinance doit s'y conformer.

D'autres normes veulent renforcer, au travers de la notion de performance sociale, la mission de

développement spécifique aux IMF : toucher les pauvres et les exclus, adapter les services à leurs besoins et renforcer leurs capacités. Des initiatives de certification, par le Sommet du microcrédit notamment, visent à labelliser les IMF qui se tournent vers les plus pauvres et mesurent l'évolution de leur niveau de vie.

Ces méthodes permettent d'identifier les risques de pratiques préjudiciables pour les clients et de gérer la dimension sociale avec le même professionnalisme que la dimension financière. Elles sont promues depuis une décennie par des praticiens tels que les ONG membres du réseau Cerise ou les organisations rurales affiliées au réseau latino-américain Forolac. Mais jusque récemment, nombre d'acteurs les jugeaient inutiles, voire encombrantes... Quelle finance veut-on promouvoir pour les exclus des établissements financiers traditionnels ? Les débats sur la régulation de la microfinance peuvent sembler austères au premier abord, mais ils détermineront la nature des systèmes financiers qui touchent la majorité des habitants de notre planète. ■

Cécile Lapenu et Florent Bédécarrats sont respectivement chercheuse et chargée de recherches au réseau d'échanges sur les pratiques en microfinance Cerise.

Le livre



Capitalistes alternatifs

On pourrait appeler cela le dilemme de l'étudiant. Comment échapper au parcours classique en entreprise ? A 20 ans, écrit Christian Arnsperger, « on se lance dans l'alternative management », bien conscient pourtant que le poids relatif de l'alternatif et du « management » pourrait bien basculer dès le premier emploi de cadre supérieur.

Pour le professeur d'éthique économique et sociale à l'université de Louvain (Belgique), ce serait positif de ne plus considérer ceci comme une compromission, mais comme la manifestation d'un « destin commun ». Le capitalisme nous rend tous « schizophrènes », écrit-il. En chacun de nous sommeille un alternatif et un capitaliste intérieur. Nous naviguons tous « entre sens et non-sens ». Alors, pouvons-nous encore, dans nos sociétés hyperproductivistes, nous interroger sur le sens et la valeur de l'existence ? Non seulement nous le pouvons, mais nous le devons, affirme, dans un premier temps, cet essai

riche et dense, qui croise la philosophie et l'économie.

La deuxième partie est une interrogation sur la notion même de richesse, reliée à l'impératif de croissance, l'auteur rappelant que notre système économique entretient une confusion volontaire entre besoins, envies compulsives et désirs. La troisième partie, consacrée aux solutions, est la plus stimulante. Inspiré par des penseurs tels qu'André Gorz ou Ivan Illich, l'auteur y réfléchit aux possibilités d'une transition « au-delà de l'abondance et du manque ». Peut-on en finir avec cette « compulsion de la nouveauté » sur laquelle repose tout l'édifice économique-médiatique ? Pour Christian Arnsperger, optimiste, il existe une « plasticité anthropologique ». Nous avons en nous cette « capacité de nous déconditionner », écrit-il, en voulant croire en la possibilité d'un « lâcher-prise », c'est-à-dire d'une réorientation positive de nos énergies vitales. ■

Philippe Arnaud

D'autres débats sur LEMONDE.FR

- « Développer l'économie grâce à la société civile », Claude Alphanhéry, président du Labo de l'ESS et président d'honneur de France Active.
- « Le mot « crise » et la dérive keynésienne », Philippe Genestier, chercheur en sciences sociales.
- « EDF, une valeur sûre pour la France », Camille Planchet, président de l'association EDF actionnariat salarié.
- Le blog du « Monde économie » : Lemonde-emploi.blog.lemonde.fr

Le choix des SCOP pour accepter la mondialisation sans en être dupe

La crise donne un nouvel élan aux sociétés coopératives et participatives, dont les salariés possèdent au moins la moitié du capital

Nous sommes aujourd'hui confrontés à des défis majeurs : mutation sociale, crise financière des Etats, rarefaction des ressources naturelles. Ces enjeux appellent des réponses innovantes tant au niveau international et des Etats qu'au niveau des entreprises. Dans cet esprit, le mouvement coopératif en général et les sociétés coopératives et participatives (SCOP) en particulier apportent des réponses concrètes.

Il est urgent de repenser la gouvernance du capitalisme, y compris au niveau des entreprises. Les structures productives doivent prendre en compte les intérêts des parties prenantes. C'est une attente forte de la société et des salariés à laquelle les SCOP répondent avec une gouvernance démocratique sans être pour autant des structures autogérées. Cette démocratie repose sur deux principes coopératifs qui sont, d'une part, un capital détenu majoritairement par les salariés et,

Partenariat CNCRES « Le Monde Economie »

Le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale (CNCRES) organise tout le mois de novembre la quatrième édition du Mois de l'économie sociale et solidaire. 1500 manifestations seront organisées comme autant d'éléments de preuve qu'une autre économie est possible. Alors que la campagne pour l'élection présidentielle va s'ouvrir, les dirigeants de l'économie sociale appellent les candidats à reprendre à leur compte quelques mesures phares inspirées de l'expérience de l'ESS (www.lemois-ess.org).

d'autre part, une règle de vote fondée sur « un associé = une voix » quel que soit le montant du capital détenu. Ce mode d'organisation exige une formation complète des salariés associés, de sorte qu'ils perçoivent la problématique de l'entreprise dans son ensemble. Les salariés ont une grande appétence pour ce mode de gestion participative et responsabilisante, ils retrouvent ainsi dignité et motivation.

Vision à long terme

D'autre part, la gestion équitable des excédents engendrés par l'entreprise coopérative présente de multiples avantages, tant sur le plan de la gouvernance que sur les plans économique et financier. En effet, l'entreprise et les salariés reçoivent respectivement au minimum 16% et 25% du résultat. En moyenne, les SCOP mettent 40% de leurs résultats en réserve (et ne se cantonnent pas aux 16% réglementaires). Cela permet un renforcement des fonds propres dans les périodes bénéficiaires, et ces entreprises passent donc plus confortablement les périodes de crise. Cette vision à long terme de l'économie des entreprises, mise en exergue dans la démarche RSE, est un acquis dans les entreprises coopératives et renforce la personne morale. Cette vision s'oppose à la vision patrimoniale ou financière d'autres modèles d'entreprises, qui privilégient le rendement des capitaux investis ou la constitution de patrimoine, au détriment de la pérennité de l'entreprise et de ses salariés.

La crise du capitalisme, c'est d'abord une crise de confiance. Mais comment avoir confiance dans des acteurs de l'économie s'ils ne sont pas exemplaires ou ne font tout simplement pas preuve

de décence ? Le respect des autres, l'attachement à la pérennité de leur entreprise, le sens du collectif comme celui de la modération sont au cœur des SCOP. Les écarts de salaires entre le salarié le moins qualifié et les dirigeants y sont rarement supérieurs à 10. Les dirigeants qui échouent ne partent pas avec un parachute doré, ils ne sont tout simplement pas réels.

Enfin, les SCOP sont un atout au service de la souveraineté économique. On peut accepter la mondialisation sans en être dupe. L'ouverture des frontières, synonyme d'accès au progrès pour les pays émergents et de débouchés pour le commerce extérieur de pays comme la France, n'empêche pas de défendre un certain patriotisme économique qui veut que chacun se batte pour préserver notre tissu de PME-PMI, plutôt que de voir s'aggraver la désertification de nos territoires et le départ de certains centres de décision. Avec leurs salariés associés majoritaires, leur gouvernance démocratique et leurs réserves impartageables, qui restent propriété de l'entreprise, les SCOP sont durablement ancrées dans leur environnement local. Les SCOP qui se développent à l'international sont amenées à investir et à développer des emplois à l'étranger pour être au plus près de leurs marchés, mais en préservant bien les emplois locaux.

Pour développer ce modèle d'entreprise en France, il serait utile que les pouvoirs publics, Etat en tête, se l'approprient plus largement, en particulier dans le cadre d'une politique publique de l'entrepreneuriat social et responsable. ■

Pascal Trideau est le directeur général de la Confédération générale des SCOP.

Le Monde
Argent

FINAN SOL
FINANCE ET SOLIDARITE

présentent la deuxième édition des

Grands Prix de la Finance solidaire



Jeudi 3 novembre 2011 à 18 heures

Les « Grands Prix de la Finance solidaire » récompensent les entreprises ou associations financées par l'épargne solidaire qui se sont distinguées par des projets à forte valeur ajoutée sociale ou environnementale. Cette manifestation marque le coup d'envoi de la semaine de la finance solidaire qui aura lieu du 3 au 11 novembre 2011.

La cérémonie sera suivie d'un cocktail.
Le Monde - Auditorium 80, bd Auguste-Blanqui - 75013 Paris

en partenariat avec



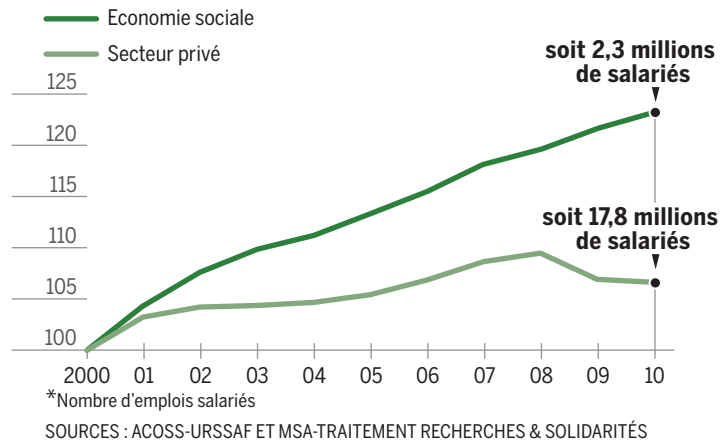
ENTREE LIBRE dans la limite des places disponibles
Réservation obligatoire avant le 21 octobre auprès de : financesolidaire@agencecle.fr
Informations et réservations sur www.lemondepro.fr

un événement organisé par agencecle

De nouveaux besoins

De 2000 à 2010, l'économie sociale a créé 440 000 emplois salariés en France, soit une hausse de 23 %, contre moins de 10 % pour l'ensemble du secteur privé. Dans chaque région française, les emplois de l'ESS, qui sont essentiellement non-délocalisables, représentent au minimum 6,9 % du total des emplois. « Il faut mettre ce scénario en relation avec une modification structurelle des activités productives dans les pays de l'OCDE, où ce ne sont plus la sidérurgie et l'automobile qui ont leur place, mais les secteurs les plus importants en matière de création d'emplois que sont la santé, les services sociaux, les services aux personnes et l'éducation. Ils peuvent jouer un rôle tout autre que dans le passé », explique Jean-Louis Laville, économiste et professeur au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). D'autant que le contexte a changé : « Avec 11 % de jeunes entre 18 et 25 ans dans les établissements d'hébergement d'urgence, avec 10 à 12 % de travailleurs pauvres, les besoins ont considérablement changé par rapport à ce qu'ils étaient il y a vingt ans », souligne Jean-Marc Borello, président du groupe SOS. ■

► ÉVOLUTION COMPARÉE DE L'EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ENSEMBLE DU SECTEUR PRIVÉ*, base 100 en 2000



► L'EMPLOI DE L'ESS DANS LES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉS EN FRANCE EN 2009, en % au sein de l'ESS

Action sociale	38,5
Enseignement	15,1
Activités financières et d'assurances	10,9
Santé humaine	7,5
Soutien aux entreprises	5,3
Sports et loisirs	3,4
Commerce	2,6
Arts, spectacles	1,7
Hébergement et restauration	1,2
Industries alimentaires	1,2

SOURCE : INSEE CLAP 2009 ; TRAITEMENT : OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ESS-CNCRS

L'économie sociale et solidaire emploie plus de 11 millions de personnes en Europe, dont 2,3 millions en France, et continue de recruter malgré la crise

L'« autre économie » veut changer d'échelle

►► Suite de la première page

« L'ESS a toujours clairement dit qu'elle ne contribuerait pas volontairement à la réduction du rôle de l'Etat, elle ne veut pas concurrencer l'Etat. Mais elle est son partenaire naturel et, à ce titre, elle est déjà très présente dans la protection sociale, à travers les mutuelles de santé et les retraites complémentaires », répond Thierry Jeantet, président de l'association des Rencontres du Mont-Blanc, une sorte de Davos de l'économie sociale. L'action sociale (38,5 % de son activité contre 36,8 % en 2008) et l'éducation (15,1 % contre 15,8 %) sont ses deux premiers domaines d'activité.

Son implantation dans la société est large et ancienne. Pour faire face à l'industrialisation de l'économie, c'est au début du XIX^e siècle que les pères fondateurs, Robert Owen au Royaume-Uni, Claude-Henri de Saint-Simon, Charles Fourier ou Pierre-Joseph Proudhon, en France, posaient les premières pierres de l'économie sociale.

Avec un emploi privé sur huit en France, essentiellement dans le milieu associatif, l'ESS est devenue « un vivier d'emplois tant en termes quantitatifs que qualitatifs », explique Guillaume Légaut, délégué général du Ceges. Une étude récente (LEST-CNRS) montre que la satisfaction globale au travail

apparaît plus importante au sein de l'économie sociale et solidaire qu'au sein des entreprises privées classiques, bien que les salaires soient relativement inférieurs à la moyenne tous secteurs confondus, à l'exception du secteur financier et de l'assurance ». L'ESS a donc des atouts indéniables pour prendre une place plus grande dans l'économie. « Sa croissance dans le monde des services n'est pas terminée ; le commerce équitable est un champ qu'elle est loin d'avoir fini de développer ; son rôle dans l'accompagnement ne peut que s'étendre », indique M. Jeantet.

Pourtant, depuis quelques années, le secteur semblait enfer-

mé sous un plafond de verre placé à 10 % du produit intérieur brut, cantonné à l'économie de « réparation » (insertion, assistantat, etc.). Le secteur était reconnu capable d'agir contre la pauvreté, mais à la marge. Les cadres ne voyaient pas arriver de successeurs. « D'ici à 2015, ce sont 11,6 % des salariés qui partiront à la retraite (55 ans et plus) », indique l'édition 2011 de l'Atlas de l'ESS en France et en région.

En outre, les différents membres de la famille ESS ont eu de fréquentes polémiques sur les « valeurs communes ». Quoi de commun en effet entre une

mutuelle, une association culturelle et une entreprise d'insertion ? « L'économie sociale a longtemps vécu en silo, alors qu'une voie du développement aurait été de rompre les frontières : entre mutuelles et associations par exemple, les une ayant les moyens, les autres le savoir-faire », note M. Jeantet.

Clivages et convergences

C'est l'accroissement des inégalités, le contexte de mondialisation, qui ont mis l'économie sociale face au défi de changer d'échelle. Les clivages persistent, mais les tentatives de convergence se multiplient. « Tandis que par le passé, à la demande faite par les pou-

voirs publics aux acteurs de l'économie sociale d'avancer des propositions pour l'aider à se développer, une panoplie de 50 à 70 mesures avait été envisagée... beaucoup trop pour avoir une chance d'être concrétisées », explique M. Légaut. Les grandes familles de l'économie sociale en produisent aujourd'hui une douzaine, articulées autour d'axes communs bien identifiés : le renforcement de la démocratie dans l'économie et un autre partage de la richesse produite. Ce pourrait être : limiter les écarts de rémunération ou associer les employeurs de l'ESS à l'élaboration des politiques publiques, par exemple. ►►

Le « change solidaire » du Crédit coopératif lance la taxation financière pour le développement

UNE SEULE BANQUE dans le monde s'applique à elle-même une forme de taxe sur les transactions de change, dont l'idée avait été préconisée dès 1972 par le Prix Nobel et ancien conseiller du président des Etats-Unis John Kennedy, James Tobin. Le Crédit coopératif a mis en place cette année sa « contribution volontaire sur les transactions de change » : un prélèvement représentant 0,01 % de leur montant, effectif au 1^{er} mars 2011. Le communiqué annonçant cette initiative, publié mardi 3 mai, précisait que l'établissement financier supporte l'intégralité du coût de cette contribution, pour un montant estimé à 100 000 euros sur une base annuelle. Le geste reste donc symbolique, même au regard des différents engagements de la banque de l'économie sociale, pionnière en matière de mécanismes financiers de partage. Mais il se veut « une première pierre pour construire une solidarité internationale sur les mouvements de change ». Le produit de ce « change solidaire » doit en effet être versé à une ou des associations reconnues dans l'aide au développement international, qui doivent encore être désignées par une procédure interne.

Comptant 2 000 salariés, 270 000 clients, dont près de 70 000 personnes morales, majoritairement acteurs de l'économie sociale (coopératives, associations,

etc.), le Crédit coopératif est détenu par 54 200 sociétaires (dont environ 35 000 personnes morales).

L'idée que l'on puisse taxer les flux financiers au profit du développement a émergé ces dernières années dans les enceintes multilatérales afin d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015. Elle a été relancée face à la crise. Dans son rapport de juin 2010 « Mondialiser la solidarité : arguments en faveur des contributions financières », les experts du groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, reconnu par les Nations unies, ont étudié différentes pistes : concernant les changes, un prélèvement de 0,01 % sur les opérations des quatre principales devises négociables (dollar, euro, yen et livre sterling) pourrait ainsi rapporter 33,41 milliards de dollars par an.

Pour en savoir plus

A lire :

- La Nouvelle Alternative ?, de Philippe Frémeaux, éd. Alternatives Économiques, 2011, 158 p., 12 €. - L'entreprise du XXI^e siècle sera sociale ou ne sera pas, de Jean-Marc Borello, François Bottollier-Depois et Nicolas Hazard, éd. Rue de l'échiquier, 2011, 320 p., 20 €. - Agir à gauche, L'économie sociale et solidaire, par Jean-Louis Laville, 2011, Ed. Desclée de

Le Crédit coopératif a donc montré la voie. Mercredi 4 mai, Pierre Valentin, son directeur général délégué, défendait le « change solidaire » à la table ronde sur les « Innovations financières pour le développement : des promesses à la réalité », organisée à l'Hôtel de Ville de Paris, dans le cadre du Forum Convergences 2015.

« Grain de sable »

Au fond de la salle, cependant, des représentants de grandes banques riaient sous cape. 100 000 euros, c'est bien peu, soulignaient-ils. Un grand établissement détenant 1 % de part de marché sur les activités de change mondiales devrait reverser environ 330 millions d'euros. Aurait-il seulement le droit, vis-à-vis de ses actionnaires, de donner autant ?

En 1972, quand James Tobin proposait une taxe de 0,1 % à 1 % sur

Brouwer, 134 p., 9,50 €.

- Économie sociale, de Thierry Jeantet, préfacé par Michel Rocard, éd. La Documentation française, 2009, 198 p., 14,5 €. - Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire, par l'Observatoire national de l'ESS 2012, Juris Editions, disponible le 15 novembre sur le site Juriseditions.fr (176 p., 15 €.), puis en librairie en janvier 2012.

les opérations de change, le volume quotidien des transactions était de seulement 150 milliards de dollars environ. Mais il avait l'intuition que la spéculation allait s'emparer des monnaies et qu'il fallait un « grain de sable » pour décourager les opérations de très court terme. Le système international de changes fixes, né des accords de Bretton Woods (1944) venait en effet d'éclater, les Etats-Unis dénonçant en 1971 la convertibilité du dollar en or. Depuis, la libéralisation des mouvements de capitaux et la déréglementation financière ont laissé se produire une explosion de la volatilité des changes. Le marché des devises brasse 4 124 milliards de dollars quotidiennement, dont 393 milliards résultent de programmes de trading automatique, selon une estimation de la Banque des règlements internationaux (BRI) réalisée à partir des données bancaires d'avril 2010. Une taxe de 0,01 % aurait peu d'effet sur le fonctionnement du marché, sauf sur ce « trading haute fréquence », tout en fournissant de précieuses ressources. Les grandes places financières ont toujours combattu le principe de la taxation, jugeant qu'elle ferait fuir ces activités vers les paradis fiscaux. Aujourd'hui, c'est au G 20, qui a repris l'idée d'une taxation des transactions financières, de prendre les choses en main. ■ Adrien de Tricornot

Questions-réponses Actions

1 Quelles sont les caractéristiques de « l'entreprise sociale », telle que définie par la Commission européenne ?

Selon la communication rendue publique le 25 octobre, ce sont les entreprises « dont l'objectif social ou sociétal d'intérêt commun est la raison d'être de l'action commerciale » ; les entreprises dont les bénéfices sont principalement réinvestis dans l'activité ; et enfin celles « dont le mode d'organisation et le système de propriété reflètent la mission, s'appuyant sur des principes démocratiques ou participatifs, ou visant à la justice sociale ». Ce cadre européen devrait permettre aux acteurs de l'économie sociale d'amorcer un travail de statistiques susceptible de donner une meilleure visibilité à l'économie sociale au niveau européen.

2 Quels sont les grands rendez-vous du mois de l'économie sociale et solidaire ?

- Les 3 et 4 novembre se tiendront, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), les universités de « Coopérer pour entreprendre ». - Du 9 au 11 novembre, le 5^e Forum international des dirigeants de l'économie sociale à Chamonix (Haute-Savoie) par l'Association des rencontres du Mont-Blanc. - Du 12 au 20 novembre, la 14^e Semaine de la solidarité internationale.

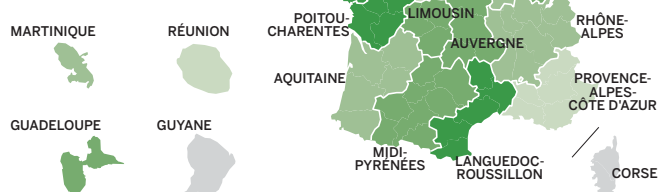
- Du 3 au 10 novembre, la Semaine de la finance solidaire, organisée par Finansol, tentera de sensibiliser le public à l'épargne solidaire.

3 Pourquoi le milieu associatif a-t-il connu un fléchissement de l'emploi début 2011 ?

Un léger recul de l'emploi, quasi historique, a en effet touché début 2011 le monde des associations, premier employeur de l'économie sociale et solidaire, malgré la forte résistance structurelle du secteur à la conjoncture : « Après une bonne année 2010, en progression de 31 300 emplois, le secteur associatif aura perdu 26 000 emplois entre octobre 2010 et juin 2011 », indique Jacques Mallet, président de l'association Recherches et solidarités. « Le recul est très marqué dans les activités de sport et culture, à cause de la baisse des dépenses des ménages, d'une part, et de celle des aides des conseils généraux, d'autre part », explique-t-il. Il est au contraire peu perceptible dans le domaine de la santé et de l'hébergement médico-social. Mais « pour garder leurs salariés, les associations ont pris sur leurs ressources propres. Le secteur associatif a déjà pris le relais de l'Etat, affirme M. Mallet, mais il a besoin de subventions. Un euro donné à une association génère 10 euros par son action, mais 1 euro de moins en détruit 10 ». ■

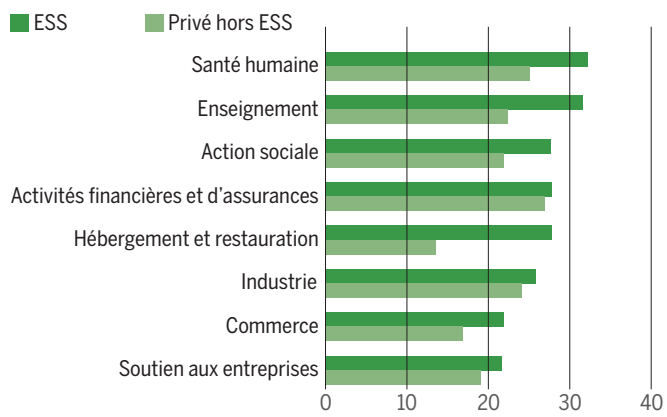
► PART DES EMPLOIS DE L'ESS DANS L'ENSEMBLE DES EMPLOIS DE LA RÉGION, en %

- De 12% à 13,6%
- De 11% à 12%
- De 10% à 11%
- De 9% à 10%
- De 6,9% à 9%



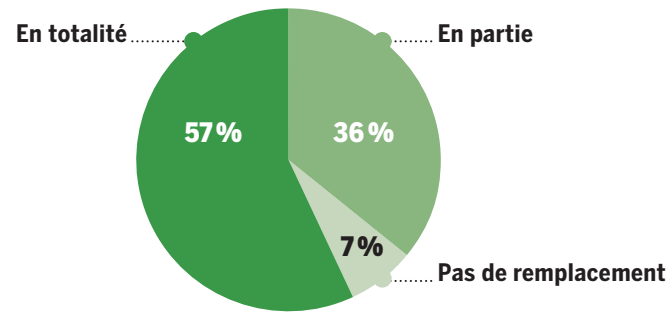
Les chiffres indiqués correspondent aux effectifs salariés de l'ESS par région et DOM
SOURCE : INSEE CLAP 2009 ; TRAITEMENT : OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ESS

► POIDS DES EFFECTIFS DE 50 ANS ET PLUS DANS L'ESS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS, EN FRANCE AU 31 DÉCEMBRE 2008, en %



SOURCE : INSEE DADS 2008 ; TRAITEMENT : OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ESS-CNCRS

► NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE L'ESS AYANT PRÉVU DE REMPLACER LES DÉPARTS À LA RETRAITE QUI S'ANNONCENT



SOURCE : ENQUÊTE DALR-2011 ; TRAITEMENT : OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ESS-CNCRS



Un bénéficiaire du « RSA activité », dans un jardin d'insertion de l'association Aurore, à Sevrans. MARA MAZZANTI/LE BAR FLORÉAL POUR « LE MONDE »

►►► La Commission européenne vient, de son côté, de franchir « une étape forte », déclare Tarik Ghezali, délégué général du Mouvement des entrepreneurs sociaux, en publiant mardi 25 octobre une « Initiative pour l'entrepreneuriat social », plan d'action à court terme pour accompagner le développement de l'économie et de l'innovation sociale.

Ce plan en onze points devrait permettre d'élaborer des instruments financiers plus puissants. « Cet engagement de la Commission européenne de pousser "l'économie sociale de marché" est une

orientation très importante, réagit Maria Nowak, fondatrice de l'organisme de microcrédit ADIE. L'économie sociale et solidaire – visant un objectif social tout en équilibrant les coûts – va se décliner dans des proportions considérables à travers l'Europe. Elle se diffuse dans les grandes entreprises, et pas seulement dans les ONG, à travers le marché de « la base de la pyramide », ce qui est un phénomène extrêmement important », estime Maria Nowak.

Cette initiative est surtout la base d'un des trois scénarios esquissés par le sociologue Jean-Louis Laville, dans une perspective

de désengagement de l'Etat au profit de l'ESS : « Soit les associations sont moins au service d'un Etat social modernisé que de la moralisation du capitalisme : il s'agit alors de transformer le milieu associatif en social business. Plus d'argent public mais un rapprochement avec les grandes entreprises privées, où les associations deviennent plus efficaces, tandis que les entreprises conduisent des politiques de responsabilité sociale et environnementale (RSE) ». C'est cette option que trace la Commission. Les deux autres scénarios en concurrence mettraient « soit les

associations au service des objectifs fixés par la tutelle publique, dans le rôle de prestataire technique ; soit une socioéconomie plurielle : on sort de la manière dont on a pensé le dualisme marché-Etat par la nécessité d'un troisième pôle qui peut avoir un apport spécifique émanant de la société civile ». Quoi qu'il advienne, « l'intervention de l'ESS doit rester associée aux politiques publiques », estime-t-il. Cette analyse est largement partagée par l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire. ■

Anne Rodier et Adrien de Tricornot

« La coconstruction entre privé lucratif, public et privé non lucratif, doit avancer »

Jean-Marc Borello, délégué général et président du directoire du groupe SOS

Dans quels secteurs les entreprises sociales sont-elles les mieux à même de prendre le relais de l'Etat ?

« En préalable, l'Etat doit rester le donneur d'ordres, il ne doit pas se désengager de ses responsabilités de solidarité nationale, car c'est le fondement du pacte républicain. En revanche, sur les modes d'intervention et sur les opérateurs, tout doit être remis à plat.

L'Etat n'est pas le plus efficace en matière d'aide sociale, de santé, de logement et d'accès à l'emploi. Sur les besoins fondamentaux que sont la santé, l'enfance, la dépendance, l'insertion, l'économie sociale a démontré qu'elle était d'ores et déjà capable de proposer des offres accessibles à tous. L'intervention de l'économie sociale suit désormais trois objectifs : élargir son impact dans la société, améliorer le rapport coût d'intervention-résultat et se concentrer sur l'innovation sociale.

Outre la création d'emplois, de quelle manière l'économie sociale enrichit-elle la société ?

Par l'innovation sociale, justement. On ne construit plus aujourd'hui de produits, ni de services, pour un public à faibles revenus. L'entrepreneuriat social, au sens large, assume la solidarité citoyenne en continuant à mettre en place des dispositifs qui répondent à ces nouveaux besoins. C'est ce qu'on appelle l'approche « bas de pyramide ».

Alors que la rigueur s'impose à tous les budgets publics, avec quels moyens innover ?

Employeur de droit privé, nous avons une maîtrise de la création de structure à moindre coût, grâce à une collaboration de longue date avec les collectivités territoriales qui nous permet, quand on crée un établissement, d'abaisser les coûts du foncier ainsi que ceux de la construction – par des partenariats avec les organismes HLM. L'économie sociale est donc capable de développer ces dispositifs qui s'adressent au plus grand nombre avec moins de moyens. Pour preuve, les établissements pour personnes âgées dépendantes : alors que le privé lucratif a des places disponibles mais à un coût devenu inaccessible pour le plus grand nombre, nos établissements SOS habitat et soins sont à peine achevés que le nombre de

Parcours

2011 Jean-Marc Borello est délégué général du groupe d'économie sociale et solidaire SOS, créé en 1995, et président du Mouvement des entrepreneurs sociaux.

2010 Congrès fondateur du Mouvement des entrepreneurs sociaux.

1984 Création de l'association SOS Drogue internationale.



A. MONTGAULT ET L. DOMENACH/OXYMORE PRODUCTION

demandes dépasse largement le nombre de places disponibles. L'immense majorité des demandeurs aujourd'hui n'ont pas les moyens de payer les prix pratiqués par le secteur privé lucratif. Quant aux pouvoirs publics, l'Etat est en train de se retirer de la gestion de ce secteur. Ce n'est pas un drame s'il continue à fixer des objectifs en termes de places.

Ce qui est valable pour la dépendance se reproduit dans la santé, avec les hôpitaux, au profit d'établissements privés lucratifs ou non lucratifs. Les collectivités territoriales ont à peu près la même pratique sur la gestion de la protection sociale. Petit à petit, la gestion d'établissements a été déléguée à des structures associatives. C'est ainsi à Paris, par exemple, où le plan d'ouverture de crèches prévoit désormais davantage de crèches associatives ou privées que publiques, car on s'est rendu compte que le milieu associatif allait beaucoup plus vite dans la mise en place de nouveaux dispositifs que le secteur public.

Crise ou pas crise, depuis plusieurs années, cette « autre économie » représente 10% de l'emploi salarié. Mais ne s'agit-il pas du plafond de ce secteur en termes d'emploi ?

Ce plafond de verre tenait à la fois de l'atomisation du secteur et de son manque de professionnalisme. Ces dernières années, des cadres adéquats formés dans les grandes écoles ont rejoint l'économie sociale et la finance solidaire s'est développée, fournissant au secteur des instruments spécifiques qui lui manquaient. Enfin, l'entrepreneuriat social n'est pas une dynamique franco-française mais un phénomène qui s'étend avec la mondialisation. Le plafond de verre ne peut donc qu'éclater pour passer de 10% à 20%, voire plus à court terme.

Mais pour réaliser ce changement d'échelle, ce qui est important est de modifier le mode de fonctionnement des grandes entreprises, afin que le cœur de l'activité devienne moins excluant. L'économie sociale doit être un laboratoire en matière de gestion de ressources humaines comme en matière d'élaboration de produits aux vrais prix. Et la coconstruction entre les secteurs privé lucratif, public et privé non lucratif doit avancer. ■

Propos recueillis par Anne Rodier

A Barcelone, une coopérative née de la crise finance des projets solidaires

Madrid
Correspondance

LORSQUE LA COOPÉRATIVE espagnole Abierto Hasta el Amanecer (« Ouvert jusqu'à l'aube »), composée de cinq femmes qui se consacrent à l'alphabétisation numérique des collectifs défavorisés et à l'insertion socioprofessionnelle des femmes, demandait un crédit à la banque, la réponse était toujours négative.

Pour Eva Ortunez, l'une des associées, ce mauvais souvenir qui a failli menacer la survie de sa petite entreprise d'économie sociale et solidaire. Un souvenir maintenant lointain : depuis 2008, « chaque année, nous obtenons de la coopérative de services financiers COOP57 le crédit de 15 000 euros qui nous est nécessaire pour faire face à nos projets et aux retards de paiement des administrations », souligne-t-elle. Un luxe alors que la plupart des PME traditionnelles voient, crise oblige, leur accès au crédit limité, voire impossible.

C'est d'une autre crise qu'est née la COOP57 : celle qui a frappé l'Espagne à la fin des années 1980 et au début des années 1990. A

l'époque, en Catalogne, la maison d'édition Bruguera doit mettre la clé sous la porte. Mais 57 anciens employés, bien décidés à trouver une alternative au chômage qui les menace, font le choix d'utiliser une partie de l'indemnisation qu'ils obtiennent de leur licenciement pour créer des entités de travail autogérées. Jusqu'à ce qu'en 1996, ils créent, avec un cabinet d'avocats, une coopérative financière, elle-même formée d'une dizaine de coopératives des secteurs de la métallurgie, du textile, des arts graphiques et de l'industrie. C'est le début de COOP57. « Il s'agissait de maintenir les postes de travail grâce à l'autogestion dans une période de crise économique sévère, où les banques ne voulaient pas les financer », rappelle Ramon Pascual, coordinateur de l'entité, à Barcelone.

Les COOP57 ne financent que les projets de leurs membres, lesquels s'engagent à respecter des principes éthiques et solidaires. Quant au quidam, il peut devenir épargnant, avec deux garanties : ses économies seront rémunérées (les taux sont révisés chaque année) et elles ne serviront à

financer que les projets des entités d'économie sociale membres. En revanche, il n'aura pas accès aux crédits.

Une seule réponse négative

En 2011, en Catalogne, la COOP57 a accordé 160 prêts pour une valeur totale de 8,5 millions d'euros. Selon son coordinateur, elle n'a donné qu'une seule réponse négative aux demandes qui lui sont parvenues : « Nous ne refusons un crédit qu'en cas de fonds propres négatifs ou de pertes très importantes ou s'il existe une division interne importante au sein de la coopérative. » Pour assumer les risques d'impayés, la COOP57 dispose d'un capital réservé de 15%. « Les 85% restants servent entièrement à financer les prêts, avec un maximum de 200 000 euros par entité », précise M. Pascual.

Quinze ans après sa naissance, le bilan est plus que positif. Les dix coopératives initiales sont devenues 350 entités, dont 280 en Catalogne, parmi lesquelles des coopératives mais aussi des associations et fondations en tout genre qui œuvrent dans les secteurs variés, du service à la personne à la lutte

contre l'exclusion, de la culture au travail dans son sens le plus large. Et COOP57 a essaimé en régions. En Aragon en 2005, à Madrid en 2006, en Andalousie en 2008 et en Galice en 2009. Mieux encore, alors que les banques ont coupé l'accès au crédit des petites entreprises, jamais la COOP n'a aussi bien fonctionné et n'a disposé d'autant de fonds. La raison : le mouvement des « indignés » a fait sa promotion, soulignant qu'il s'agissait d'une alternative aux banques pour être sûr de ne pas financer la spéculation ou la guerre. Résultat : son portefeuille d'épargnants a augmenté de 40% depuis le début de l'année.

« Les coopératives non seulement n'ont pas perdu d'emplois en 2010 mais en ont créé 500 », souligne Jose-Luis Monzon, président du Centre international de recherche et d'information sur l'économie sociale (Ciriec). Cette année, l'Espagne, où l'économie sociale regroupe 200 000 entités et emploie 1,2 million de personnes, a voté une loi qui reconnaît l'importance de l'économie sociale et le besoin de l'encourager. ■

Sandrine Morel

Louis Schweitzer, président de France Initiative, explique comment cette fédération a octroyé des prêts d'honneur à 16 960 sociétés en 2010

« Nous diffusons et étendons un savoir-faire entreprise »

Propos recueillis par Pierre Jullien

France Initiative est une fédération de 241 associations d'aide à la création d'entreprises réparties dans toute la France, dont Louis Schweitzer est le président depuis mai. Elle a participé depuis ses débuts, en 1985, au financement de plus de 130 000 entreprises sous la forme de « prêts d'honneur ».

Quel est le rôle de France Initiative et quel est son mode de fonctionnement ?

France Initiative est le premier mouvement associatif français d'appui et de financement pour la création et la reprise d'entreprises. C'est une fédération d'un réseau de 241 plates-formes locales. Ces associations regroupent des salariés – il y en a l'équivalent de 600 temps plein – et des bénévoles – 15 000 –, presque tous des chefs d'entreprise ou d'anciens chefs d'entreprise et des cadres dirigeants ou d'anciens cadres dirigeants. Nous diffusons et étendons un savoir-faire entreprise.

Selon quel processus ?

Les candidats à la création d'entreprise ont un savoir-faire métier mais n'ont pas, en général, un savoir-faire d'entrepreneur. Ils sont accueillis par les membres de l'association locale qui aident ceux dont le projet paraît crédible – un tiers de ceux qui frappent à notre porte – à monter un dossier. Un excellent maçon ne sait pas nécessairement ce qu'est un plan de financement, un business plan à trois ans...

Sur cette base, le créateur présente son projet devant un « comité d'agrément », composé de chefs d'entreprise et d'experts bénévoles, qui se prononce sur le prêt d'honneur. 80 % des projets présentés sont acceptés. Le montant moyen d'un prêt d'honneur s'élève à 8 000 euros mais peut atteindre 20 000 euros ou plus. Les deux tiers des projets relèvent de la création, un petit tiers de la transmission, c'est-à-dire de la reprise d'une entreprise en manque d'héritier.

Le but est que la commission d'agrément soutienne tous les projets viables, même s'ils comportent des risques. Il faut cependant accepter qu'il y ait un taux d'échec, sinon cela signifierait que l'on a refusé des gens qui auraient pu réussir.

37 000 emplois créés

Activité En 2010, 17 861 porteurs de projets ont bénéficié d'un prêt d'honneur de France Initiative, entraînant la création ou la reprise (30 %) de 16 960 entreprises (71 300 depuis 2006), soit +13 % par rapport à 2009, représentant 37 000 emplois. Le montant total des prêts d'honneur pour 2010 s'élève à 166,2 millions d'euros (+25 % par rapport à 2009). Les coûts de fonctionnement, charge des prêts incluse, s'élèvent à un peu plus de 40 millions d'euros, soit 1231 euros par emploi créé.

Actualité A l'occasion de la « semaine France Initiative », organisée du 14 au 23 novembre, consacrée au parrainage, France Initiative lance un appel aux chefs d'entreprise expérimentés à épauler bénévolement les créateurs d'entreprises. Renseignements et liste des événements disponibles sur le site Internet www.france-initiative.fr.



BRUNO LEVY POUR « LE MONDE »

Quelles sont les caractéristiques de ce prêt ?

Ce prêt est personnel, sans garantie, à taux zéro, remboursable sur trois à cinq ans. L'absence de garantie permet au prêt de ne pas peser sur l'entreprise. Les ban-

ques considèrent que ce sont de quasi-fonds propres. La conséquence, c'est que quand France Initiative prête un euro, les banques prêtent sept euros en moyenne. Un crédit à taux élevé n'aurait pas cet effet de levier.

Une fois le prêt d'honneur accordé, France Initiative accompagne le créateur d'entreprise durant le temps de remboursement. Cela va d'une simple assistance technique à la présence d'un « parrain », qui offre à son « filleul » ses compé-

tences professionnelles et ses qualités humaines d'écoute, sans autre contrepartie que la joie d'être utile.

Quel est le taux de succès des entreprises que vous aidez ?

86 % après trois ans d'activité,

Rompre la « solitude de l'entrepreneur »

Pontvallain (Sarthe)

Envoyée spéciale

LIONEL MASSON, Sarthois de 44 ans, a créé son entreprise de structures métalliques en 2008, grâce au soutien financier et à l'accompagnement personnalisé de l'antenne locale de France Initiative.

À l'époque, gérant d'une entreprise dans la Sarthe, il décide de se lancer dans la chaudronnerie à Pontvallain, dans le bocage sarthois. Espérant obtenir un prêt, il pousse la porte de Carrefour Entreprise Sarthe (CES), l'une des antennes de France Initiative, basée au Mans. Financée par les collectivités, des banques et des entreprises, l'association propose depuis 1992 un panel d'aides financières à hauteur de 30 000 euros en

moyenne aux créateurs et repreneurs d'entreprises, quel que soit leur domaine. Lionel Masson est éligible et passe une série d'entretiens destinés à affiner son projet, dont il sort « déstabilisé » : on lui pose une foule de questions, sans l'orienter. « Cette approche permet au porteur de projet de passer du rêve à la stratégie », explique Xavier Delaunay, directeur de la plate-forme sarthoise.

L'entrepreneur convainc néanmoins par sa motivation et, en janvier 2008, à l'issue d'une soutenance devant un jury professionnel, CES lui accorde un prêt sans intérêts de 23 000 euros. Le Crédit agricole avance quant à lui 140 000 euros à taux préférentiels. France Initiative mise sur ce principe d'effet levier : le prêt d'honneur consolide l'apport ;

couplé à un label reconnu, il améliore la crédibilité de l'entrepreneur par rapport aux banques. Le quadragénaire fonde Scm et investit dans le matériel.

« Inconscient »

Outre le soutien financier, France Initiative met un point d'honneur à proposer un accompagnement personnalisé. Pendant cinq ans après la création de l'entreprise, un auditeur assure le suivi technique du projet. Les entrepreneurs peuvent aussi recourir à un réseau de conseillers fiscaux, juridiques, comptables, etc. « Même si vous n'avez pas besoin d'eux, vous savez qu'ils sont là. Cela joue dans l'inconscient de l'entrepreneur », souligne Lionel Masson.

Le réseau de microcrédit a par ailleurs instauré un système de

parrainage bénévole. Le nouveau chef d'entreprise est épaulé par un pair expérimenté. Thierry Olivier, patron de la miroiterie Lebrun au Mans, a été sollicité pour parrainer le créateur de Scm. Pour lui, « le parrainage ne doit pas être idéalisé », mais « il permet de briser la solitude de l'entrepreneur, d'apporter un regard extérieur désintéressé et d'échanger sur des problématiques de marché ». « Pour un chef d'entreprise, il est réconfortant de savoir que les autres ont les mêmes difficultés que lui », admet-il. Aujourd'hui, Scm emploie 14 salariés et réalisera 1280 000 euros de chiffre d'affaires en 2011, soit une croissance de 3 % par rapport à 2010. Dans un peu plus d'un an, il aura fini de rembourser ses emprunts. ■

Pauline Turuban

Parcours

3 mai 2011 Louis Schweitzer, né en 1942, succède à Jean-Pierre Worms à la présidence de France Initiative.

2007-2010 Préside le conseil de surveillance du Monde.

2005-2010 Préside la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

2002 Président du directoire de Renault-Nissan.

1992-2005 PDG de Renault.

1981-1986 Directeur de cabinet de Laurent Fabius (ministre du budget, puis de l'industrie, puis premier ministre).

alors que le taux de pérennité – hors auto-entreprises – est en moyenne de 60 %. Le taux de recouvrement des prêts d'honneur atteint 98 %. Dans l'Indre, par exemple, 44,8 % des créations d'entreprises sont financées par France Initiative. C'est le taux extrême, la moyenne nationale atteint 15 % à 16 %, le plus bas est à 1 %.

Les banques vous reprochent-elles de les concurrencer ?

Non, au contraire. Pour ces établissements, avoir des professionnels qui montent un dossier bancaire, avec ce taux de succès, est une très bonne façon de faire entrer des nouveaux clients solvables dans le système bancaire.

Quelles sont vos sources de financement ?

Une moitié est assurée par des apports des collectivités locales (régions, communes, départements, etc.), près de 30 % sont assurés par l'Etat, la Caisse des dépôts et l'Europe, et 20 % par le privé – banques et entreprises.

Comment expliquez-vous votre déficit de notoriété ?

Ce déficit est peut-être lié au fait que nous ne renvoyons pas à des grandes histoires emblématiques. France Initiative ne bénéficie pas tant d'une notoriété nationale que d'une notoriété locale, du fait de sa décentralisation. On peut faire mieux. Car nous ne pouvons aider que ceux qui viennent à nous ! Et la notoriété est un facteur positif pour obtenir des fonds.

En quoi considérez-vous que l'activité de France Initiative relève de l'économie sociale et solidaire ?

68 % des gens que nous accompagnons sont des chômeurs. A Compiègne, où je participais, le 20 octobre, aux Trophées de l'initiative, ce taux atteint 89 %. Il y a une vraie solidarité entre les bénévoles, les entreprises ou les collectivités qui financent France Initiative et ces gens en difficulté. Les mécanismes de fonctionnement sont désintéressés : nous ne sommes pas une banque. Enfin, certaines des entreprises que nous aidons relèvent de l'économie sociale et solidaire, mais ce n'est pas le cas général.

Lorsque j'étais président de la Halde, j'ai constaté que nombre de personnes bloquées professionnellement pour des raisons de discrimination parvenaient à s'exprimer en tant que chef d'entreprise. ■